



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

14.09.2025

Titre du projet du marché:

Morges–Perroy; nouvelle double voie (yc tunnel): prestations d'ingénieur en environnement (phase 31 à 33) pour l'élaboration du REP, du RIE et de la procédure PAP

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#21695

N° de la publication SIMAP:

#21695-01

Date de publication SIMAP:

30.08.2025

Adjudicateur:

SBB CFF FFS Achats projets de construction Région Ouest

Rue de la Gare de Triage 7

1020 Renens - Suisse

+41790000000

laurent.peronnet@sbb.ch

Organisateur:

SBB CFF FFS Achats projets de construction Région Ouest

Rue de la Gare de Triage 7

1020 Renens - Suisse

+41790000000

laurent.peronnet@sbb.ch

Inscription:

Afin de collaborer avec les CFF, il est nécessaire que vous vous inscriviez en tant que fournisseur sur SAP Ariba Network et CFF Network. Si ce n'est pas déjà fait, vous recevrez un mail pour y inscrire l'entreprise. En cas de doutes, veuillez-vous s'il vous plait vous adresser au support Ariba ou au support CFF dp2go@sbb.ch

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

17.09.2025, sur simap

Rendu documents:

09.10.2025

L'offre doit être soumise dans SAP Ariba.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Spécialité engagée : Environnement

Description détaillée des prestations / du projet:

Prestations d'ingénieur en environnement (phase 31 à 33) pour l'élaboration du REP, du RIE et de la procédure PAP.

Communauté de mandataires:

Admise.

Les règles de participation multiple dans le cadre des communautés de soumissionnaires ne sont pas claires : admise selon simap, non admise selon cahier administratif.

Sous-traitance:

Admise.

Mandataires préimpliqués:

Pas de bureaux préimpliqués

Comité d'évaluation ou Jury:

Les membres du comité d'évaluation ne sont pas mentionnés. Il n'est pas précisé s'il y a au moins trois membres et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles

nécessaires à une évaluation appropriée des offres. Toutefois, les membres du comité pour les marchés CFF sont soumis à des déclaration d'impartialité (art.3.al.2 OMP).

Conditions de participation:

-

Critères d'aptitude:

Q1 : Performances techniques et connaissances suffisantes (lois, directives fédérales, ...) nécessaires dans les domaines concernés par le marché

Q2 : Aptitude à travailler en autonomie aux abords des voies

Q3 : Compatibilité openBIM des plateformes et outils BIM utilisés

Critères impératifs d'exigences minimales

EM1 : Qualification suffisante pour chaque personne-clé prévue.

Sont considérées comme personnes-clés du mandataire Environnement (ME) :

1. Chef de projet du ME (CPME)
2. Adjoint du ME (AME)
3. Spécialiste Nuisances (ReImm)
4. Spécialiste Nature et Paysage (ReNAT)
5. Spécialiste Sites pollués déchets, gestion des matériaux (ReDe)
6. Spécialiste Protection des eaux, des cours d'eau et des milieux aquatiques et riverains (ReEau)
7. Spécialiste Sols, SDA, archéologie et gestion des matériaux terreux (ReSol)

EM2 : Qualification suffisante du spécialiste BIM et SIT

Ce rôle est idéalement assumé par une seule personne clé de l'organisation du ME ou par un sous-traitant spécialisé ou par 2 personnes différentes (1 BIM et 1 SIT).

Si la personne-clé exigée provient d'un sous traitant, le soumissionnaire doit joindre une attestation de ce dernier certifiant qu'il exécutera les prestations en cas d'adjudication

EM3 : Offre de prestations plausible

Nombre d'heures approprié pour les tâches à accomplir par phase, avec répartition appropriée entre les personnes-clés (min 40%) et les autres personnes impliquées dans le mandat (max 60%).

Nombre d'heures minimum exigées par le MO prévues pour le mandat par phases.

Critères d'adjudication / de sélection:

A1: Analyse du marché 38 %

Présentation de l'organisation de projet mise en place et de la communication 6%

Présentation de la vision et de la marche à suivre du mandat 15 %

Analyse des risques et des opportunités pour le projet du mandat 10%

Développement durable Le développement durable 5 %

Description de l'organisation de projet BIM 2 %

A2 : Aptitudes pratiques et techniques 32%

1. CPME 2%
2. AME 4%
3. ReImm 4%
4. ReNAT 4%
5. ReDe 6%

- 6. ReEau 4%
- 7. ReSol 6%
- 8. ReBIM 2%

A3 : Prix 30%, méthode "T150"

Les critères sont notés sur une échelle de 1 à 5.

Indemnités / prix:

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Il est précisé qu'aucun prestataire ou entreprise externe susceptible de pouvoir répondre à cet appel d'offres n'a été impliqué dans la préparation du dossier d'appel d'offres.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

- Les règles de participation multiple dans le cadre des communautés de soumissionnaires ne sont pas claires : admise selon simap, non admise selon cahier administratif.
- La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes